



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

PROJET HAPI PEP



SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
GENESE DU PROJET.....	7
OBJECTIFS GENERAUX.....	7
TERRITOIRE D'IMPLANTATION.....	7
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	8
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	8
ÂGE DES LOCATAIRES.....	8
REVENUS ET CONDITIONS FINANCIERES	8
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	9
PORTEUR DU PROJET ET ROLE DES PARTENAIRES.....	9
INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI	9
PARTENAIRES OPERATIONNELS.....	10
PARTENAIRES FINANCIERS ET MECENES	10
APPORTS NON FINANCIERS	10
VALEUR AJOUTEE DES PARTENARIATS	10
– L'ORGANISATION DU SERVICE	11
L'ORGANISATION INTERNE	11
ÉQUIPE MOBILISEE.....	12
REPARTITION DES DEPENSES.....	12
SOURCES DE FINANCEMENT.....	12
POINTS DE VIGILANCE ET BESOINS IDENTIFIES.....	13
– RETOURS SUR L'ANNEE 2025	14
LANCEMENTS, INAUGURATIONS ET EVENEMENTS CLES	14
AVANCEES STRUCTURANTES DU PROJET	14
FREINS RENCONTRES EN 2025.....	15



AJUSTEMENTS REALISES 15

CONCLUSION..... 16

 PRIORITES STRATEGIQUES 16

 DEVELOPPEMENTS ENVISAGES..... 16

– LISTE DES REDACTEURS..... 17

– ANNEXES **Erreur ! Signet non défini.**



INTRODUCTION

La notion de société inclusive est au centre du projet associatif national de la Fédération des PEP, ainsi que du projet associatif de notre association départementale. L'association des PEP 69/ML prend appui sur les valeurs de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté. Elle s'enracine au cœur d'un mouvement républicain et laïc, et participe à la construction d'une société plus inclusive. C'est sur ce socle de valeurs que les PEP 69/ML ont commencé à réfléchir à l'accompagnement des personnes âgées en cherchant à proposer une alternative aux EHPAD ou pour le moins à retarder au maximum l'entrée en EHPAD.

La notion d'habitat partagé s'est très vite imposée comme une possibilité de réponse en permettant à la personne :

D'exercer son libre choix pour garder son autonomie

De garder une vie sociale riche d'interactions dans le quartier où l'on vit.

De participer à des moments de vie collective dans le but d'éviter l'isolement

De maintenir une démarche culturelle en lien avec les actualités.

La rencontre avec nos partenaires ESDE et la SACVL a été déterminante pour finaliser ce projet. ESDE nous a apporté son savoir-faire dans l'accompagnement des personnes âgées. La SACVL, en nous proposant un site, des appartements et un local collectif, a permis l'installation de l'habitat partagé sur un immeuble du quartier de la Duchère, où les PEP 69/ML sont déjà présents avec un SESSAD.

La construction du projet a conduit les PEP 69/ML à ouvrir cet habitat partagé aux personnes adultes en situation de handicap dans la mesure où les aides, compensations ou aides diverses nécessaires sont souvent du même ordre.

Les PEP 69/ML ont choisi, malgré l'absence actuelle de financement du poste d'animateur coordinateur, de lancer ce projet pour le faire vivre dans l'espoir d'interpeller les pouvoirs publics et de faire la preuve de sa nécessité et de sa viabilité.

Louis Lapierre

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

HAPI PEP est un projet d'habitat inclusif et partagé qui vise à répondre à une problématique sociale majeure : l'isolement croissant des personnes fragilisées et particulièrement l'augmentation des situations de « mort sociale », en particulier chez les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes âgées (PA).

GENESE DU PROJET

Le projet est né au moment du confinement, quand nous avons pris conscience de l'impact de l'isolement sur la santé, d'autant plus marqué chez des publics déjà fragiles.

Cet isolement, en lien avec la perte d'autonomie, la raréfaction des liens sociaux, les ruptures de parcours de vie et les difficultés d'accès à un logement adapté, conduit souvent à une invisibilisation sociale, à une dégradation de la qualité de vie et à un risque accru de renoncement aux droits, aux soins et aux relations sociales.

HAPI PEP s'inscrit dans une volonté d'apporter une réponse concrète, humaine et territorialisée à ces enjeux d'isolement, de lien social et de logement adapté.

OBJECTIFS GENERAUX

Le projet poursuit deux objectifs principaux :

- Lutter contre l'isolement social en favorisant la création de liens, la vie collective choisie et la participation à la vie de son quartier.
- Permettre aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées d'accéder à des logements adaptés, sécurisants et pensés pour soutenir l'autonomie, tout en évitant les solutions institutionnelles lorsque ce n'est pas souhaité ou nécessaire.

Plus largement, HAPI PEP vise à soutenir le pouvoir d'agir des habitants, à favoriser leur inclusion sociale et à proposer une alternative entre le domicile isolé et l'établissement spécialisé.

TERRITOIRE D'IMPLANTATION

Le projet est implanté dans le quartier de La Duchère, dans le neuvième arrondissement de Lyon. Désigné quartier politique de la ville (PQV), ce territoire est marqué par un vaste renouvellement urbain, une grande diversité de population et un tissu associatif très riche.

HAPI PEP souhaite se développer en lien avec les structures déjà présentes sur le territoire, afin de favoriser l'ancrage local, la complémentarité des actions et l'ouverture du lieu sur le quartier.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Au 31 décembre 2025, le projet HAPI PEP compte 3 logements attribués à 3 locataires, représentant le début de la vie collective dans les logements.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le projet s'adresse :

- Aux personnes en situation de handicap (PSH), quel que soit le type de handicap et disposant d'une reconnaissance MPDH, dès lors qu'elles peuvent vivre en logement autonome avec un accompagnement adapté.
- Aux personnes âgées (PA) en perte d'autonomie légère à modérée, souhaitant vivre dans un cadre sécurisant, non institutionnel et avec un véritable enjeu social.

ÂGE DES LOCATAIRES

- Âge moyen : 44 ans
- Répartition par tranche d'âge :
 - 30–39 ans : 25 %
 - 40–49 ans : 50 %
 - 50 ans et plus : 25 %

REVENUS ET CONDITIONS FINANCIERES

- Revenu principal : allocation aux adultes handicapés (AAH) pour l'ensemble des locataires.
- Taux d'effort moyen : 26,24 %, reflétant la part du revenu consacrée au logement.

Ces données illustrent la diversité et la situation socio-économique des premiers habitants, et servent de base pour le suivi et l'évaluation de l'impact social du projet.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Le projet HAPI PEP repose sur une logique de coopération entre acteurs publics, associatifs et privés, levier central de sa réussite, de sa pérennité et de son ancrage territorial.

PORTEUR DU PROJET ET ROLE DES PARTENAIRES

Le projet HAPI PEP est porté par les PEP69/ML, association engagée de longue date dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et dans le développement de réponses inclusives favorisant l'autonomie et la participation sociale.

Mais il s'appuie également sur un partenariat avec deux acteurs clés :

- La SACVL : assure, en tant que bailleur social, la mise à disposition et l'adaptation des logements, ainsi que leur gestion locative, garantissant un cadre d'habitat sécurisé et pérenne.
- ESDE : l'association agit pour le maintien du lien social auprès du public âgé de la Duchère et participe à la mise en œuvre du projet sur les dimensions sociales et participatives, en lien avec les habitants.

Ce partenariat permet d'articuler expertise sociale, ingénierie de projet et compétences immobilières au service d'un habitat véritablement inclusif et pensé pour les habitants.

INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

La gouvernance du projet repose sur deux instances complémentaires, garantissant à la fois une vision stratégique et un suivi opérationnel régulier :

- Le comité de pilotage (COPI), qui comprend les partenaires fondateurs du projet (PEP69/ML ; ESDE ; SACVL). Il fixe les orientations, valide les grandes étapes, assure la cohérence avec les politiques publiques et veille à la pérennité du dispositif. Il sera amené à se réunir une à deux fois par an à compter de 2026.
- Les commissions de suivi, qui se réunissent à un rythme plus régulier et permettent un suivi fin de la mise en œuvre : fonctionnement de l'habitat, situations des habitants, partenariats locaux, ajustements nécessaires, etc. Elles sont composées des administrateurs des PEP69/ML, de représentants de ESDE, d'un représentant des locataires du projet. D'autres acteurs pourront participer, en fonction des sujets abordés, pour apporter un regard extérieur ou expert.

Ces instances favorisent une gouvernance partagée, transparente et adaptative.

PARTENAIRES OPERATIONNELS

Le projet s'appuie sur un partenariat tripartite associant :

- PEP69/ML, porteur du projet et garant de sa cohérence sociale, éducative et inclusive ;
- La SACVL, bailleur social, en charge de la mise à disposition des logements et de leur gestion ;
- ESDE, association impliquée dans les dimensions sociales et participatives.

PARTENAIRES FINANCIERS ET MECENES

À ce stade, le projet ne bénéficie pas encore de soutiens financiers privés ou de mécénat identifié, il est donc entièrement financé sur fonds propres des PEP 69/ML. Des démarches sont en cours afin de diversifier les sources de financement et de renforcer la solidité économique du dispositif à moyen terme.

APPORTS NON FINANCIERS

Au-delà des financements, le projet bénéficie de nombreux apports non financiers essentiels à son fonctionnement :

- La mobilisation de compétences internes au sein de l'association (pilotage, accompagnement social, gestion administrative et financière, expertise handicap et inclusion).
- Le soutien de la Métropole de Lyon, notamment sous forme d'appui logistique, avec par exemple la mise à disposition d'une salle lors de la rencontre partenaires du mois d'octobre.
- La mise à disposition d'une salle située au 249 avenue du Plateau par la SACVL, permettant l'organisation de réunions, de temps collectifs et d'animations avec les habitants et les partenaires.
- Le réseau des administrateurs des PEP69/ML, qui contribue à l'ouverture du projet, à la recherche de partenariats et au développement de nouvelles coopérations.

VALEUR AJOUTEE DES PARTENARIATS

Les partenariats constituent une véritable valeur ajoutée pour HAPI PEP : ils permettent de renforcer l'ancrage local du projet, d'assurer une meilleure coordination des acteurs autour des parcours des habitants, de mutualiser des ressources et de favoriser l'innovation sociale.

Ils participent également à la légitimité du projet sur le territoire et à sa capacité à s'inscrire durablement comme une réponse pertinente aux enjeux d'isolement, de logement et d'inclusion sociale. L'habitat inclusif se développe de plus en plus en France, mais il reste encore un mode de vie innovant. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur des acteurs soit déjà reconnus dans le secteur du médico-social et du logement, soit qui sont également actifs sur des projets d'habitat inclusif.

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'ORGANISATION INTERNE

Le projet repose sur une équipe pluridisciplinaire associant professionnels et partenaires :

- Une coordinatrice du projet qui assure le pilotage opérationnel, la coordination des partenaires, le lien avec les habitants et l'animation globale du dispositif.
- La directrice du développement des PEP69/ML, en appui sur les dimensions sociales et participatives du projet.
- Les administrateurs et équipes internes des PEP69/ML, garants du cadre stratégique, juridique et financier du projet.

Le projet bénéficie par ailleurs, pour l'année 2026, d'une convention "Adulte relais". Elle permettra de renforcer l'animation de la vie collective et le lien avec le quartier, en particulier sur les dimensions de médiation sociale et de prévention de l'isolement si un recrutement est effectué.

ELEMENTS FINANCIERS

ÉQUIPE MOBILISÉE

Le projet repose sur une équipe pluridisciplinaire associant professionnels et partenaires :

- Une coordinatrice du projet qui assure le pilotage opérationnel, la coordination des partenaires, le lien avec les habitants et l'animation globale du dispositif.
- La directrice du développement des PEP69/ML, en appui sur les dimensions sociales et participatives du projet.
- Les administrateurs et équipes internes des PEP69/ML, garants du cadre stratégique, juridique et financier du projet.

REPARTITION DES DEPENSES

Sur l'exercice 2025, le budget global du projet HAPI PEP s'élève à 26 097,80 € de charges directes. Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **Charges de personnel** – 20 421 € (≈ 78 % du budget)

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du projet. Elles comprennent :

- **Rémunérations** : 10 667 €

- **Charges et cotisations sociales** : 9 754 €

Ces dépenses correspondent au temps de coordination, d'animation et de développement du projet.

- **Services extérieurs et fonctionnement** – 5 648,47 € (≈ 22 % du budget)

Ce poste regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien du projet :

- Locations (local, véhicule) : 3 548,26 €
- Charges locatives : 510 €
- Achats et fournitures (électricité, consommables, etc.) : 1 334,33 €
- Communication : 228 €

- **Frais de télécommunication** : 28 €

Ces dépenses permettent d'assurer un cadre de vie fonctionnel, des outils de communication adaptés et des conditions favorables à l'animation de la vie partagée.

SOURCES DE FINANCEMENT

Les ressources du projet HAPI PEP pour l'année 2025 s'élèvent également à 26 097,80 €, assurant ainsi l'équilibre budgétaire du projet.

Elles se répartissent comme suit :

- **Subventions d'exploitation** – 4 000 € (≈ 15 %)

Le projet bénéficie d'un soutien public à travers des subventions d'exploitation, traduisant la reconnaissance institutionnelle de son utilité sociale et de son inscription dans les politiques publiques de l'habitat inclusif et du bien vieillir.

- **Fonds propres et produits de gestion** – 18 128,02 € (≈ 69 %)

Une part importante du financement repose sur les fonds propres de l'association, mobilisés pour garantir la stabilité et la continuité du projet, ainsi que sur des produits de gestion courante.

- **Contributions financières** – 3 969,78 € (≈ 16 %)

Ces contributions correspondent à la mise à disposition des locaux et viennent compléter le financement global du projet.

POINTS DE VIGILANCE ET BESOINS IDENTIFIES

Plusieurs points de vigilance ont été identifiés pour la pérennité financière du projet HAPI PEP :

- Une forte part de charges de personnel, structurelle et nécessaire au projet, qui implique de sécuriser durablement les financements dédiés à la coordination et à l'animation de l'habitat partagé.
- Une dépendance significative aux fonds propres, qui, bien qu'elle témoigne de l'engagement de l'association, limite les capacités de développement du projet à moyen terme.
- Un besoin de diversification des ressources, notamment par la recherche de subventions pluriannuelles, de partenariats privés ou de mécénat, afin de consolider le modèle économique du projet.

L'anticipation des coûts futurs, liés au développement des actions collectives, à l'augmentation du nombre de locataires ou à l'élargissement des activités proposées.

Dans cette perspective, la recherche de financements complémentaires constitue un enjeu majeur pour renforcer la stabilité du projet HAPI PEP et accompagner son développement au service des habitants et du territoire.

RETOURS SUR L'ANNEE 2025

L'année 2025 a constitué une étape déterminante dans la concrétisation du projet HAPI PEP, marquée à la fois par des avancées opérationnelles majeures, des temps de rencontre structurants avec les partenaires, et l'entrée progressive du projet dans sa phase de déploiement.

LANCEMENTS, INAUGURATIONS ET EVENEMENTS CLES

Plusieurs temps forts ont jalonné l'année et ont permis de consolider la dynamique partenariale autour du projet :

- Une réunion partenariale, le 16 octobre 2025, avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire, organisée afin de présenter le projet HAPI PEP et d'en partager les objectifs.
- Le déroulement de la CALEOL de décembre, le 9 décembre 2025, qui a découlé sur l'attribution de trois premiers logements. Les locataires devraient aménager au début de l'année 2026.

De plus, de nombreux rendez-vous ont été organisés pour aller à la rencontre des partenaires potentiels et acteurs du secteur, pour faire connaître le projet et développer des synergies.

L'ensemble de ces temps a permis de renforcer la visibilité du projet, de sécuriser les coopérations et de poser les bases d'un travail partenarial durable.

AVANCEES STRUCTURANTES DU PROJET

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs avancées concrètes qui ont permis au projet de passer du stade de conception à celui de réalisation :

- En septembre, l'arrivée de Léa Casaurang-Maupas au poste de coordinatrice du projet, permettant de structurer le pilotage opérationnel et le développement effectif du projet.
- En octobre, la livraison des logements, étape fondatrice rendant possible l'accueil des habitants dans un cadre adapté et sécurisé.
- En décembre, l'attribution des premiers logements, qui marque l'entrée effective du projet dans sa phase de vie.

Ces éléments constituent des jalons essentiels qui posent les bases du développement du projet pour les années à venir.

FREINS RENCONTRES EN 2025

Plusieurs difficultés ont marqué la première année de mise en œuvre du projet :

- Des difficultés à mobiliser des financements, en particulier dans une phase où le projet était encore en cours de structuration et de formalisation, et donc moins lisible pour les financeurs potentiels.
- Un manque de visibilité du projet avant l'automne 2025, lié notamment à l'absence de coordination dédiée jusqu'à l'arrivée de la coordinatrice, ce qui a freiné la communication, la mobilisation des partenaires et le repérage des bénéficiaires.
- Des retards dans la livraison des logements et du local commun, qui ont décalé certaines étapes du calendrier initial, notamment l'attribution des logements et de fait l'accueil des habitants.

AJUSTEMENTS REALISES

Face à ces difficultés, plusieurs ajustements ont été mis en place afin de renforcer la structuration et la visibilité du projet :

- La création et la diffusion d'une plaquette de présentation, permettant de mieux faire connaître HAPI PEP, ses objectifs et ses modalités auprès à la fois des partenaires, des institutions et des financeurs mais également auprès des bénéficiaires.

Un site internet, actuellement en cours de création, qui permettra de disposer d'un outil de communication pérenne, accessible et lisible pour les différents publics.

CONCLUSION

Perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrit comme une année de consolidation et de montée en puissance du projet HAPI PEP, avec pour ambition de stabiliser son fonctionnement, de renforcer son ancrage territorial et d'amplifier son impact social.

PRIORITES STRATEGIQUES

Plusieurs priorités structurent l'action pour l'année 2026 :

- Sécuriser des financements, afin d'assurer la pérennité du projet, de consolider le poste existant et de permettre le déploiement des actions prévues auprès des habitants.
- Poursuivre les attributions des logements, avec pour objectif de trouver des locataires pour l'ensemble des logements (3 sur 9 étant attribués au 31 décembre 2025), en lien étroit avec les partenaires prescripteurs et les acteurs du territoire.
- Mettre en place et structurer des actions auprès des locataires, visant à favoriser le lien social, la participation, l'autonomie et l'ouverture sur le quartier (temps collectifs, ateliers, rencontres, accompagnements spécifiques, etc.).

DEVELOPPEMENTS ENVISAGES

Au-delà de la consolidation, le projet ambitionne de se développer et de s'ouvrir davantage sur son environnement :

- Créer de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux, notamment dans les domaines de la culture, de la santé, de la nutrition, du numérique ou du sport, afin d'enrichir les propositions faites aux habitants et de favoriser leur inclusion dans la vie locale.
- Mettre à disposition le local du 249 à des fins d'animation et de création de lien social pour les acteurs du quartier, afin de faire du lieu un espace ressource, ouvert, vivant et utile au territoire, au-delà du seul périmètre des habitants du projet.
- Création d'une plateforme d'entraide collaborative, la Pépiterie, à destination des locataires du projet et des habitants du quartier. Une étude de faisabilité et des besoins devra être effectuée pour permettre d'adapter l'outil aux attentes des utilisateurs potentiels.

Ces perspectives visent à inscrire HAPI PEP dans une dynamique durable, évolutive et pleinement intégrée à son territoire.

LISTE DES REDACTEURS

Léa Casaurang-Maupas
Louis Lapierre